Le Moustique

BULLETIN DU PARTI SOCIALISTE D'YVONAND & ENVIRONS

Trente et unième année *Février 2008*

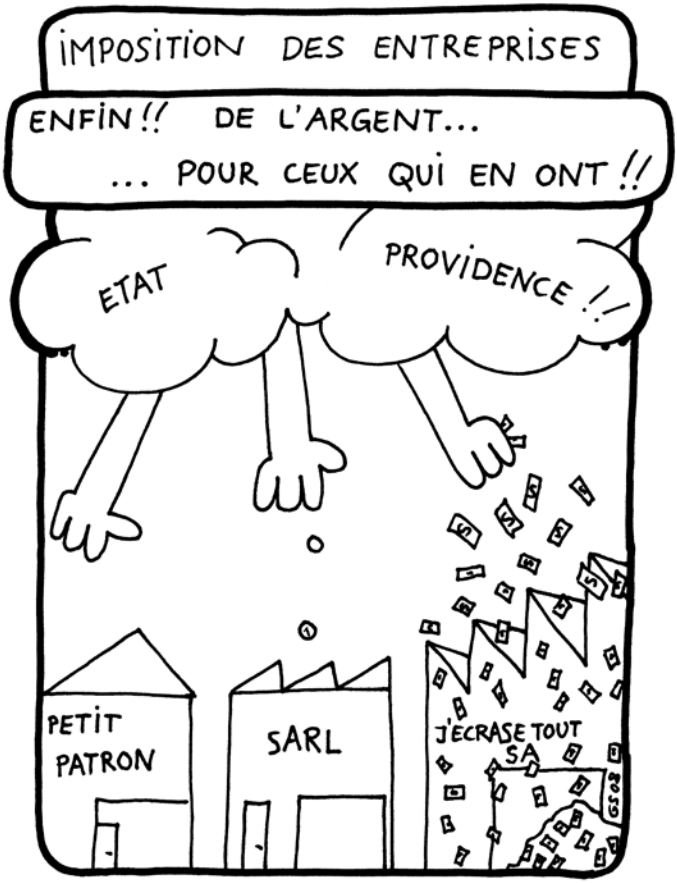

Y comprendre quelque chose...

Par Yann Rod, président de la section du Parti socialiste d'Yvonand

A chaque échéance, je reçois, le sourire en coin, l'enveloppe grise. Vous savez, celle qui contient le matériel et les informations relatives aux objets soumis à notre approbation. Un cahier complet pour éclairer notre jugement et voter en âme et conscience.

Et pourtant… rien qu'à la lecture de ces textes, on ne sait pas (plus?) quoi penser. Parfois même, cela touche à l'absurde: faut-il voter OUI pour dire «non» ou voter NON pour dire «oui»?? Allez comprendre…

Qu'en est-il des votations qui nous attendent le 24 février prochain? En particulier, l'objet concernant l'imposition des entreprises:

> *Loi fédérale du 23 mars 2007 sur l'amélioration des conditions fiscales applicables aux activités entrepreneuriales et aux investissements (loi sur la réforme de l'imposition des entreprises II)*

Késako? Allez-y, n'hésitez pas! Relisez plusieurs fois… pour essayer de comprendre.

Je l'ai fait… et j'ai vu. J'ai vu et compris que **cette réforme privilégiait les gros actionnaires**, ceux qui vivent au sein de conseils d'administration et touchent des centaines de milliers, des millions de francs par année.

Ils ne seront taxés qu'entre 50% et 60% de leurs revenus, alors que tout un chacun (salariés, retraités, petits commerçants, artisans ou encore prestataires de service, etc.) restera taxé à 100%. Pourquoi ce cadeau de 40%? Mystère…

Et bien que cette réforme soit nécessaire, bien qu'un certain nombre de points soient indiscutés, **ce cadeau aux actionnaires est injuste**. Il ne profitera ni aux salariés, ni à l'AVS, ni aux indépendants, ni aux petites et moyennes entreprises.

C'est pourquoi je voterai NON le 24 février.

Post scriptum

Si le NON l'emporte, les dispositions indiscutées, favorables aux PME pourront tout de même être mises en œuvre grâce à une motion déposée par la Conseillère aux Etats socialiste Anita Fetz.

Les vraies répercussions en 4 points

Trop chère: manque à gagner pour l'AVS, la Confédération et les cantons

Les gros actionnaires qui travaillent également pour l'entreprise dans laquelle ils ont investi vont s'octroyer plus de dividendes et moins de salaire. Or, les salaires sont soumis à l'AVS, alors que les dividendes ne le sont pas. **Le manque à gagner sera d'au moins 150 millions de francs pour l'AVS**. De leur côté, la Confédération et les cantons subiront des pertes fiscales.

Dangereuse: menaces sur l'emploi

Quand les entreprises versent davantage de dividendes, elles disposent de moins de réserves pour les périodes difficiles, ce qui est dangereux pour l'emploi. **Personne ne peut garantir que les gros actionnaires investiront effectivement leur argent dans des entreprises suisses**, plutôt que dans des actions étrangères au rendement plus élevé.

Déséquilibrée: les PME n'y trouveront pas leur compte

L'imposition partielle des dividendes favorise les actionnaires des sociétés anonymes, et plus particulièrement ceux des grandes entreprises très rentables. La plupart des petites et moyennes entreprises (PME) sont toutefois des sociétés de personnes ou des entreprises individuelles: **le maître boucher et la pharmacienne indépendante continueront à être imposés sur la totalité de leurs gains**.

> *Plus de trois-quarts des entreprises en Suisse ne seront donc pas concernées*.

Inadmissible: double atteinte à la Constitution

La Constitution fédérale dispose que **chaque contribuable doit être imposé selon sa capacité économique** (les forts peuvent supporter des charges plus élevées que les faibles). Par ailleurs, toutes les formes de revenus - salaires, rentes, dividendes - doivent être traitées de la même façon. La réforme de l'imposition des entreprises va à l'encontre de ces deux dispositions.

Initiative
«Avions de combats et zones touristiques»

Les nuisances liées aux avions de combat ne sont pas à minimiser. Les riverains des aéroports de Payerne, Sion et Meiringen sont soumis à une **baisse importante de leur qualité de vie**. Le fait d'être exposé au bruit de manière violente et répétée peut constituer une **véritable atteinte à la santé**, avec notamment des troubles de la concentration et du sommeil.

Les **zones touristiques** de montagne sont délaissées par leurs visiteurs, menaçant donc les emplois dans ces régions.

L'initiative révèle un autre point critique: **ces avions ne sont tout simplement pas conçus pour un territoire comme celui de la Suisse**. De fait, aucun lieu n'est adapté, dans notre pays, à l'entraînement de ces engins de guerre. Ils ne peuvent donc être considérés comme une pièce importante du maintien de la paix.

C'est dès lors au nom de la **santé** et du **bien-être de la population**, du **développement d'un tourisme de qualité**, mais aussi de la **protection du climat**, d'une **promotion alternative de la paix** que nous allons **voter OUI** à cette initiative.

En savoir plus?

Venez nous trouver à notre stand devant la COOP ce

Samedi 9 février, de 9 h à 12 h

ou sur www.ps-yvonand.ch

VOTATIONS DU 24 février

NON **à la «Loi fédérale du 23 mars 2007 sur l'amélioration des conditions fiscales applicables aux activités entrepreneuriales et aux investissements (loi sur la réforme de l'imposition des entreprises II)»**

OUI **à l'initiave populaire «Contre le bruit des avions de combat à réaction dans les zones touristiques»**